

COPIE
Cab. Prés. Lux.

Bruxelles

31. I 1983

00003514

Monsieur Stanislas GUCWA
Président de la Diète de la
République Populaire de Pologne
V A R S O V I E

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur James HOOBHOUSE a déposé une proposition de résolution avec inscription au registre conformément à l'article 49 du règlement du Parlement européen "sur la libération de Mme Anna VALENTYNOWICZ, membre fondateur de Solidarité" (doc. 1-906/82).

En application de l'article 49 paragraphe 5 du règlement, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint le texte de cette résolution qui a recueilli le 16 décembre 1982 la signature de plus de la moitié des députés au Parlement européen.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération,

P. DANKERT

Annexe

COPIE
Cab. Prés. Lux

Bruxelles

31. I 1985

00003513

A Son Excellence
Monsieur W. JARUZELSKI
Premier Ministre de la République
Populaire de Pologne
V A R S O V I E

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur James HOSKROSS a déposé une proposition de résolution avec inscription au registre conformément à l'article 49 du règlement du Parlement européen "sur la libération de Mme Anna VALENTYNOWICZ, membre fondateur de Solidarité" (doc. 1-906/83).

En application de l'article 49 paragraphe 5 du règlement, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint le texte de cette résolution qui a recueilli le 16 décembre 1982 la signature de plus de la moitié des députés au Parlement européen.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma haute considération,

F. DANKEF

Annexe

Bruxelles

11. JAN. 1983

00000975

A Son Excellence
Monsieur Janusz SEKECZ

Ambassadeur de la République
Populaire de Pologne auprès du
Royaume de Belgique

29, Avenue des Gaulois

BRUXELLES 1040

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur de vous informer que Monsieur James MOORHOUSE a déposé une proposition de résolution avec inscription au registre conformément à l'article 49 du règlement du Parlement européen "sur la libération de Mme Anna WALENTYNOWICZ, membre fondateur de Solidarité" (doc. 1-906/82).

En application de l'article 49 paragraphe 5 du règlement, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint le texte de cette résolution qui a recueilli le 16 décembre 1982 la signature de plus de la moitié des députés au Parlement européen. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir la transmettre à Monsieur le Premier Ministre de la République Populaire de Pologne à Varsovie.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Ambassadeur, à l'assurance de ma haute considération,



P. DANKERT

Annexe

Communautés européennes

PARLEMENT EUROPÉEN

Documents de séance

1982-1983

18 NOVEMBRE 1982

DOCUMENT 1-906/82

PROPOSITION DE RESOLUTION

déposée par M. MOORHOUSE pour inscription au registre

conformément à l'article 49 du Règlement

sur la libération de Mme Anna Walentynowicz, membre
fondateur de Solidarité.

PE 81.915

Or. En.

Le Parlement européen,

A. profondément préoccupé par la nouvelle selon laquelle Mme Anna Walentynowicz, ancien membre du Comité de Coordination national de Solidarité, qui avait été placée dans un camp d'internement par les autorités polonaises depuis la déclaration de la loi martiale, le 13 décembre 1981, puis emprisonnée, vient d'être internée dans un hôpital psychiatrique par les autorités polonaises,

B. profondément inquiet devant l'importante aggravation de son état de santé,

1. demande aux autorités polonaises d'indiquer où se trouve Mme Anna Walentynowicz et de donner des informations sur son état de santé ;

● demande aux autorités polonaises de permettre à une équipe d'experts médicaux indépendants de se rendre auprès de Mme Anna Walentynowicz, sous l'égide de la Croix Rouge ;

3. demande au Bureau d'accorder, si nécessaire, une aide financière pour la visite de cette équipe ;

4. demande aux autorités polonaises de libérer Mme Anna Walentynowicz d'ici Noël 1982 ;

5. charge son Président de transmettre la présente résolution aux autorités polonaises, aux ministres des Affaires étrangères réunis dans le cadre de

● la coopération politique et à la Croix Rouge à Genève.